

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 20 Mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Nominations : dans la magistrature ; — dans les tribunaux de commerce ; — du premier aide-de-camp de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon.

L'amélioration qui s'est manifestée dans la santé de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon continue, et tout fait espérer qu'elle suivra désormais une marche régulière et progressive.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

CONCESSION DE LA MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE AUX ANCIENS MILITAIRES

AVIS

Le Maire de la ville de Roubaix prévient les anciens militaires de l'empire que, par décision ministérielle, un nouveau décret vient d'être accordé en faveur des ayant-droit à la médaille de Ste-Hélène qui n'auraient pas encore fourni les pièces justificatives exigées, ou produit leur réclamation verbale, à effet d'obtenir la remise de cette distinction.

En conséquence, les intéressés sont informés que, ce délai expirant rigoureusement le 31 mars courant, les inscriptions ne seront reçues à la Mairie que jusqu'au 25 dudit mois inclusivement. Mairie de Roubaix, le 10 mars 1858.

TIERS-BONTE.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public est fixé ainsi qu'il suit à partir du 16 de ce mois :

A trois pour cent par an pour les bons de trois à cinq mois d'échéance.

A trois et demi pour cent par an pour les bons de six à onze mois.

Et à quatre pour cent pour les bons à un an.

CHEMIN DE FER DU NORD.

SERVICE D'HIVER — Mars 1858

DE LILLE A MOUSCRON.

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille . . . Dép.	5 45	7 30	8 30	10 05	11 30	1 50	3 15	4 40	5 40	8 05	11 »
Roubaix . . .	6 04	7 46	8 46	10 21	11 46	2 06	3 31	4 56	5 56	8 21	11 16
Tourcoing . .	6 07	7 52	8 51	10 27	11 52	2 12	3 37	5 02	6 02	8 27	11 21
Mouscr. Arr.	6 20	8 10		10 45	12 05	2 25	3 55	5 20	6 15	8 45	

DE MOUSCRON A LILLE

	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Mouscron. Dép.		7 »	8 30		11 15	12 45	2 55	4 50	5 50	6 55	9 »
Tourcoing . . .	5 15	7 10	8 40	9 40	11 25	12 55	3 05	5 »	6 »	7 10	9 10
Roubaix . . .	5 22	7 17	8 47	9 47	11 32	1 02	3 12	5 07	6 07	7 25	9 17
Lille . . . Arr.	5 40	7 35	9 05	10 05	11 50	1 20	3 30	5 25	6 25	7 45	9 35

Quelques difficultés avaient été soulevées au sujet des lettres d'invitation ou de convocation transmises par la poste. Comme la loi ne permet pas de considérer comme imprimés les lettres dans lesquelles se trouve un seul mot inséré à la main, quelques directeurs des postes ne voulaient pas admettre à l'affranchissement comme imprimés les lettres où les noms des personnes étaient écrits à la main. Sur les réclamations qu'on lui a fait parvenir, l'administration des postes s'est prononcée dans le sens le plus libéral, et ces affranchissements ont été autorisés.

Une mesure importante pour les hommes honorables de la province qui se vouent à la culture des sciences, vient d'être prise par M. le ministre de l'instruction publique : à l'avenir, un exemplaire de toutes les publications produites par les sociétés savantes ou par les membres de ces sociétés, sera transmis à MM. les recteurs d'Académie.

M. Philippe Decock, consul de Belgique, à Lille, vient d'adresser aux ouvriers belges une circulaire par laquelle il engage ses compatriotes ouvriers à s'affilier aux Sociétés de secours mutuels et de prévoyance, institutions si morales et si utiles, qui, pour une très-minime cotisation, assurent les secours de toute nature, en cas de maladie, d'accidents et d'infirmités. Il espère que ce bon conseil sera suivi par les ouvriers belges. Il les y invite dans leur intérêt.

La cour de cassation, dans son audience du 22 février, a décidé que :

1° Les traités fait par les Compagnies de chemins de fer avec les entrepreneurs de transport, dans le but de leur assurer, moyennant des conditions déterminées, certains avantages ou certaines réductions de tarifs, sont soumis seulement à une communication préalable à l'administration supérieure, et non à une autorisation spéciale de sa part, lorsque le bénéfice en est mis à la disposition des entreprises rivales ; l'autorisation n'est nécessaire qu'aux traités destinés à rester exclusifs.

2° Le juge du fait considère à tort comme un traité exclusif celui qu'il reconnaît lui-même avoir été mis à la disposition des autres entreprises de transport, lors même qu'il déclarerait que les conditions imposées par le traité, en échange des avantages concédés par le chemin de fer, ne seraient accessibles qu'aux grandes entreprises.

Et en conséquence, elle a cassé un arrêt de la cour impériale de Paris qui condamnait la Compagnie du chemin de fer du Nord à payer la somme de 10,000 fr., à titre de dommages-intérêts, à M. Contel-Muiron, et pareille somme à MM. Delarsile père et fils.

On citait, il y a quelques jours, un trait de probité dont l'auteur, simple ouvrier, avait été récompensé par l'offre d'une pièce de cinq centimes.

La générosité de celui qui venait de retrouver dans les mains d'un honnête homme une partie de sa fortune, était de nature à surprendre beaucoup de monde ; aussi, ce véritable prodige a-t-il été accablé d'éloges par tous les journaux.

Le bon exemple porte souvent ses fruits, dit-on.

On nous assure qu'un étranger, qui avait perdu jeudi soir, dans la station de Roubaix, un porte-feuille rempli de bank-notes, a daigné l'accepter des mains de celui qui le lui rapportait.

Et comme on faisait observer à cet étranger, fort distrait, sans doute, que le vieillard malheureux, auteur de la précieuse trouvaille, recevrait volontiers quelque récompense :

— Je n'ai pas de monnaie, répondit gravement le généreux possesseur du porte-feuille, sans prononcer le moindre remerciement.

Nous avons entendu appeler cette réponse un progrès ! On pourrait la qualifier plus sévèrement.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 20 MARS 1858.

LE DÉSHÉRITÉ.

Il y a une dizaine d'années, on ne faisait que commencer à élever quelques constructions sur les terrains qui avoisinent l'emplacement de la Madeleine. Dans une de ces maisons isolées demeurait le comte d'A... Il avait une passion, une manie, celle des tableaux. Il avait bien deux neveux, fils d'un frère mort sur le champ de bataille sans laisser de fortune, et qu'il avait élevés lui-même ; mais semblables aux petits oiseaux, les deux jeunes gens s'étaient envolés aussitôt que les plumes leur étaient venues.

L'un était un naturel exact avec une intelligence commune ; il ne sentait aucun enthousiasme pour les richesses de son oncle, mais il avait la complaisance de les admirer aussi souvent que leur heureux propriétaire pouvait le désirer. Ce neveu s'était jeté dans la banque.

L'autre était né capricieux, indépendant, spirituel, railleur. Un goût dominant l'emportait vers la peinture. Longtemps son oncle avait toléré les défauts de ce caractère ; mais la pensée d'avoir un grand peintre dans sa famille, de le diriger, de faire profiter son talent de toute l'expérience d'une longue vie, était plus que suffisante pour lui faire trouver charmantes les plus étranges folies de son neveu Eugène.

Celui-ci, soutenu par un instinct secret qui

lui disait : « Tu seras peintre, » avait longtemps écouté les dissertations de son oncle ; il avait admiré et copié toutes les beautés que M. d'A... lui faisait remarquer dans ses tableaux. Cependant, il avait obtenu de passer quelque temps hors de la maison, dans l'atelier d'un peintre célèbre ; de là il était allé en Italie. A son retour, il retrouva son oncle comme il l'avait laissé. Son frère Paul n'avait pas non plus changé d'avis sur les merveilles dont M. d'A... était si fier ; mais Eugène avait vu et étudié les grands maîtres, il avait compris la peinture. Il ne lui fut plus possible de voir, sur la parole de son oncle, les beautés absentes de ses tableaux ; et quand, en opposition aux études qu'il rapportait d'Italie, M. d'A... voulut lui donner pour exemple un magnifique Rubens, Eugène dit tranquillement :

— On m'aurait lapidé à Rome si je n'avais pas fait mieux que cela.

— Oui, dit-il, on a dit en tout temps que la jeunesse était présomptueuse, mais je ne crois pas qu'il y ait jamais eu présomption égale à la vôtre, monsieur mon neveu. J'ai quelquefois vu de jeunes peintres se mettre au-dessus de leurs camarades et de leurs émules, mais je vous avouerai que je n'ai pas encore rencontré un rapin comme vous, parler aussi légèrement des maîtres et de leurs chefs-d'œuvre.

— Allons, mon oncle, dit Eugène, pardonnez-moi, et je vous ferai un cadeau ; j'ai apporté pour vous une tête du Titien.

L'oncle pressa son neveu sur sa poitrine.

— Mon ami, dit-il, juge, par le plaisir que me cause ton présent, du respect avec lequel tu devrais parler des grands maîtres. Et, continuait-il en admirant la toile que lui offrait Eugène, compare ce que tu fais à ceci, et humilie-toi !

Après trois jours d'éloges, il n'y put plus tenir, et dit à son oncle :

— Cher oncle, la tête est de moi.

— Quelle folie !

— Je parle sérieusement, mon oncle.

— Alors, mon neveu, tant pis ; vous êtes le plus grand impudent que j'ai jamais vu. Vous avez voulu me tromper ou me faire prendre votre ouvrage pour un tableau du Titien, ou me faire croire que vous étiez l'auteur d'un ouvrage de ce maître. Mon beau neveu, nous n'en sommes pas encore à ce point de crédulité que nous ne reconnaissons pas l'œuvre d'un semblable peintre. Travaillez, mon ami, cela vaudrait mieux que de vous parer ainsi des plumes du paon.

— Mais, mon oncle, c'est une copie que j'ai faite à Rome.

— Taisez-vous, la plaisanterie est trop longue. Vous devriez plus de respect à mes cheveux blancs et plus de reconnaissance aux soins que j'ai pris de votre enfance.

— Mais, mon oncle, voyez la toile, elle vient de chez Giroux.

— Sortez, monsieur, dit le comte d'A... ; à un si grand génie mon appui n'est plus nécessaire, et moi, j'ai besoin de repos, de calme, d'amis qui ne se moquent pas de moi.

Eugène voulut s'excuser, mais le comte fut inflexible. Peu de temps après, il retourna en Italie.

Quand le comte fut seul, il fit quelques tristes réflexions sur l'abandon où il se trouvait, puis une idée vint lui éclairer l'esprit.

— Certes, se dit-il, j'ai mis mes deux neveux en position de ne devoir qu'à eux-mêmes leur indépendance, ma fortune est à moi.

Il envoya aussitôt chercher le brocanteur Sa-

muel. Il n'était ni ruse ni perfidie que l'habile homme n'eût mises en œuvre pour pousser l'amateur à acheter un magnifique tableau de Rembrandt ; mais le prix qu'il en demandait était presque une année de son revenu. N'importe, d'après sa nouvelle résolution, son argent lui appartenait.

— Samuel, lui dit-il, tu me demandes dix mille francs, c'est trop ; il faut qu'il me reste de quoi vivre. Je ne puis, en m'imposant les plus dures privations, passer mon année avec moins de deux mille francs ; je ne puis donc t'offrir que huit mille francs ; si cela ne te va pas, disparais avec ton tableau, et ne remets jamais les pieds chez moi.

— Monsieur le comte sait que ce que je lui demande de mon tableau ne ferait pas les deux tiers de sa valeur, et que si je n'étais pressé d'argent, je n'aurais qu'à attendre un peu, et j'en trouverais douze mille francs.

Ils débattirent encore longtemps, puis le comte finit par céder.

— Allons, Samuel, tu auras neuf mille francs.

Il ne tarda pas à vendre son cheval, puis à monter d'un étage, puis de deux ; puis il vendit son argenterie.

Quand je l'ai connu, quatre ans après, il avait aliéné son revenu pour cinq ans. Il vivait, avec un vieux domestique, de la vente de quelques bijoux. Un de ses amis m'avait parlé de lui, et je sollicitai l'honneur de lui être présenté. On me conduisit chez lui le soir. Je demandai à M. d'A... la permission de le déranger quelque matin pour visiter sa magnifique galerie dont j'avais beaucoup entendu parler.

— Monsieur, me dit-il, je vous montrerai mes tableaux avec plaisir ; mais le temps est couvert depuis quelques jours, et je ne veux vous mon-